Convocation du conseil municipal

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le vendredi 4 juillet 2025, à 18h30, à la mairie, salle du conseil.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 juin 2025
Conseil communautaire
Compte-rendu conseil d'école (PEREZ)
Cantine – réponse consultation/fonctionnement (PEREZ)
Camping (Gérard BLONDEAU)
ENJ (Gérard BLONDEAU)
Travaux (CHABOUD) :
- gendarmerie
- bouclage eau potable Sous le Bayard

Demande occupation maison des pompes
Règlement lotissement
Eau pluviale Les Petetins
Convention ENEDIS
Toit salle multisports
Embauche temporaire secrétaire
Questions diverses : lecture de courrier
Définir date du prochain Conseil

À Foncine le Haut, le 27 juin 2025

Le Maire,
Geneviève MOREAU

Réunion du conseil municipal du 4 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Geneviève MOREAU, maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 8

Étaient présents :
Mme Geneviève MOREAU, Maire ;
M. CHABOUD Jean-Louis, adjoint ;
Mme Brigitte BOURGEOIS, adjoint ;

Mmes AUBIN Audrey, LECOULTRE Andrée, PEREZ Annick, POLLET-THIOLLIER Amandine, MM., BERTHET-TISSOT Frédéric, BLONDEAU Gérard, VUITTON Etienne, conseillers municipaux.

Absents ayant donnés pouvoir :
M. BLONDEAU Gilbert (pouvoir à BLONDEAU Gérard)

Absent excusé :
Mme NERI-METRA Adriane

Absents non excusés :
MM. AUBERT Ludovic, BLONDEAU Thomas, VERMOT-DESROCHES Laurent

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 juin 2025
Conseil communautaire

Compte-rendu conseil d'école (A PEREZ)
Cantine – réponse consultation/fonctionnement (A PEREZ)
Camping (Gérard BLONDEAU)
ENJ (Gérard BLONDEAU)
Compte-rendu réunion du Comité Départemental du Tourisme (Gérard BLONDEAU)
Maison des Aînés (B Bourgeois)
Travaux (JL CHABOUD) :

- gendarmerie
- bouclage eau potable Sous le Bayard

Demande occupation maison des pompes
Règlement lotissement
Eau pluviale Les Petetins
Convention ENEDIS
Toit salle multisports
Embauche temporaire secrétaire
Arbres morts
Questions diverses - lecture de courrier
Définir date du prochain Conseil

1. / Nomination du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme M. BERTHET-TISSOT Frédéric pour remplir les fonctions de secrétaire.

2. / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06/06/2025

Le projet de procès-verbal de la réunion du 06 juin 2025 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil.

* Mme le maire informe que la demande pour l'installation d'un système adaptable directement sur les moloks a été refusé par le SICTOM. Trois containers, spécifiques aux déjections, ont été commandé afin de les installer au camping, au Pôle services et départ des Isles. Ces containers seront vidés par les employés dans les moloks.

* M. CHABOUD JL rappelle qu'à l'origine des travaux du parking du Moulin, seules 20 places étaient prévues. Mais lors des travaux, l'entreprise a terrassé beaucoup plus de places. Aux vues de ces travaux, il a été décider de maintenir ces places.

* M. BLONDEAU Gérard donne lecture d'un courrier de M. Gilbert Blondeau, qui lui a été transmis directement. Dans ce courrier, M. Gilbert Blondeau indique son refus d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 6 juin dernier, en motivant sa position par plusieurs réserves concernant la procédure de validation des travaux, l'absence de plans de financement, ainsi que l'aménagement de la place centrale.

* M. CHABOUD JL explique qu'il n'a pas été demandé pour la réhabilitation des vestiaires du foot, pour l'instant, de subvention à d'autres organismes que celle demandée à l'Agence Nationale du Sport, issue du programme « 5 000 équipements génération 2024 », car la commune n'effectuera pas ces travaux si cette aide n'est pas acceptée. Elle s'élève à 50% du projet.

Les conseillers présents au conseil municipal du 06/06/2025 adoptent le procès-verbal :
POUR : 8 CONTRE : 1 ABSTENTION : 1 ; 1 conseillère s'est absentée lors de ce vote

3. / Conseil communautaire
Mme le maire informe :

- que l'Entreprise VERDI Ingénierie Est a été retenue pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement à Foncine le Haut, qui concerne les secteurs du Bas de ville, la Grande Rue et la rue des Valles.

- que de nouveaux tarifs pour la taxe de séjour sont proposés pour 2026. Ils devront être approuvés.

4. / Compte-rendu conseil d'école
Mme PEREZ A. expose les différents points abordés lors de cette réunion :

- Actions pédagogiques
- Présentation du Projet d'Ecole 2025-2028
- Préparation de la rentrée 2025
- Organisation du périscolaire
- Travaux d'investissements
- Questions diverses

La répartition des effectifs pour la rentrée 2025, suite à la fusion administrative des deux écoles, se fera de la manière suivante :

PS-MS	**PS-MS**	**GS-CP**	**CE1-CE2**	**CE2-CM1**	**CM2**
Fanny GIOT	Nomination à venir	Fabienne SIMARD	Mariette GRENIER	Isabelle GOUDOT	Marjorie GAJDOWSKI
9 PS et 7 MS	9 PS et 7 MS	10GS et 11 CP	10 CE1 et 9 CE2	10 CE2 et 9 CM1	**18 élèves**
soit 16 élèves	**soit 16 élèves**	**soit 21 élèves**	**soit 19 élèves**	**soit 19 élèves**	

Arrivée de Mme LECOULTRE Andrée

Arbre de noël : en 2024, l'arbre de noël a été remplacé par le Festival du petit Prince. Suite à un sondage auprès des familles, le choix du dimanche après-midi pour la date du prochain arbre de noël est retenu.

Travaux : différents travaux ont déjà été effectués et une nouvelle liste de travaux est communiquée à la commune. Il est signalé que des déjections canines et mégots de cigarettes sont retrouvés dans les cours de récréation des deux écoles. Afin de faire cesser ces incivilités notées tout au long de l'année, le verrouillage des portails menant aux cours de récréation doit être envisagé.

5. / Cantine
Mme PEREZ A. informe qu'un sondage a été fait par les écoles concernant l'inscription des enfants à la cantine à partir de la rentrée 2025. Plus d'une cinquantaine d'élèves serait susceptibles d'utiliser le service de la cantine.
Pour des raisons d'organisation et de sécurité, la mise en place de deux services sera nécessaire. Les enfants inscrits à l'année seront prioritaires.

La proposition de passer le tarif du repas de 6.90€ à 7€ est proposée aux conseillers.
Le conseil municipal,
L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,
D'appliquer le tarif de 7€ par repas pour la cantine à partir de la rentrée scolaire 2025.
Adopté à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Concernant l'appel d'offre pour le choix d'un prestataire ayant pour mission de préparer et livrer les repas de la cantine à compter de septembre 2025, seules deux réponses ont été communiquées à la mairie : Les Saveurs du Mont Noir décline l'offre et l'Auberge de la Saine propose de continuer ce service avec les mêmes tarifs qu'actuellement.
Le conseil municipal,
L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré
Décide,
De retenir l'Auberge de la Saine pour servir les repas scolaires à partir de la rentrée scolaire 2025-2026 et ce pour deux années scolaires.
Adopté à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6. / Camping
M. BLONDEAU Gérard informe :

- Que le démarrage de la saison a été bon grâce, entre autres, aux rassemblements des campings-caristes, de voitures anciennes ainsi qu'à une météo favorable.

Les campings-caristes, du rassemblement « Fleurette », ont été très contents et remercient pour l'accueil et des activités proposées.
Les participants à l'Odyssée des Gaulois, avec leurs belles voitures de collection, ont également manifesté leur contentement vis-à-vis de l'accueil qui leurs a été réservé.

- Des problèmes de tri sont encore constatés. Les gens déposent du verre à côté des containers d'ordures ménagères ainsi que des poubelles sur le camping et aux abords du stade.

Il est encore malheureusement constaté que certains administrés de Foncine le Haut, ne respectent pas les lieux publics. Dès le début de la saison, de nouvelles remarques et courriers font part d'incivilités, comme la non-tenue des chiens en laisse, les déjections canines, la vitesse des vélos et voitures…, sur le camping et le stade entre autres.

Les conseillers souhaitent rappeler que toute personne est tenue de tenir son ou ses chiens en laisse et que les déjections canines doivent être ramassées. Cela aussi bien pour le respect des vacanciers que des locaux. Ils rappellent d'autre part que ces incivilités sont passibles d'amendes.

Le conseil municipal,
L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré
Décide,
D'interdire le passage des gens accompagnés de chiens non-tenus en laisse sur le camping et sur le stade.
Adopté à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6. / ENJ (Espace Nordique Jurassien)
M. BLONDEAU Gérard informe que M. BLONDEAU Gilbert est actuellement à l'assemblée générale d'ENJ pour discuter de l'avenir du ski nordique suite au manque de neige de plus en plus fréquent. Il rappelle qu'un système de péréquation a été mis en place entre les sites pour

reverser aux secteurs les plus ouverts. Mais, vu les conditions d'enneigement, ce système risque d'évoluer.
Les conseillers demandent si une partie de la taxe de séjour ne pourrait pas contribuer aux engagements financiers importants liés à cette activité.

7. / Compte-rendu assemblée générale du CDT (Comité Du Tourisme)
M. BLONDEAU Gérard informe qu'il ressort de cette réunion que la communication faite sur le Jura, particulièrement sur les réseaux sociaux, est efficace. La fréquentation augmente régulièrement. Les visiteurs sont attirés par l'eau, la nature, la pluriactivités…, mais malheureusement le territoire manque de structures d'accueil, surtout l'hôtellerie de groupe.

8. / La Maison des Aînés
Mme BOURGEOIS B. informe que lors de la dernière réunion avec Âges et Vie, ces derniers ont annoncé qu'ils quittaient la structure de Foncine le Haut à partir du 1er septembre prochain. Après discussion, l'Association Vivre à Foncine a réussi à obtenir un délai supplémentaire, jusqu'au 1er novembre 2025.

9. / Travaux

- **9.1 Gendarmerie**

M. CHABOUD JL informe que les travaux ont déjà commencé, mais qu'il manquait le plan d'implantation des gaines électriques. Il reste donc les gaines à mettre en place et les murettes en béton pour mettre la barrière.

- **9.2 Bouclage de l'eau potable Sous le Bayard**

M. CHABOUD JL informe qu'il reste un raccordement à effectuer et les tranchées à reboucher. Il doit rencontrer l'entreprise début de semaine. Les travaux devraient être terminés avant le 14 juillet.

10. / Demande d'occupation de la Maison des pompes
Mme le maire fait lecture de plusieurs courriers de personnes souhaitant occuper la maison des pompes. Elle rappelle qu'actuellement ce local est occupé par M. BLONDEAU Gilbert. Elle demande aux conseillers de se positionner sur ces demandes.

Le conseil municipal,
L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré
Décide,

- D'attribuer l'occupation de la maison des pompes au porteur du projet de madame Stéphanie WALLAERT, atelier de couture et vente de souvenirs issus de produits artisanaux locaux.
- M. BLONDEAU Gilbert, actuellement occupant, consent à libérer le local pour permettre l'installation du nouveau projet.
- Le montant du loyer est fixé à 120.00 € par mois, charges comprises.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11. / Règlement du lotissement Sous le Rocheret
Mme le maire rappelle que le règlement du lotissement a été présenté lors du conseil du 06 juin dernier et que la hauteur totale des clôtures sur la limite séparative de 1.80m ou 1.50m étaient en discussion. Elle demande aux conseillers de se positionner.
Le conseil municipal,
L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,
D'approuver le règlement du lotissement Sous le Rocheret de conserver la hauteur totale des clôtures maximale sur la limite séparative à 1.80m.
Adopté à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

12. / Eau pluviale des Petetins
M. CHABOUD JL rappelle que des réservoirs d'eau en galets ont été mis en place pour récupérer l'eau de la route. Suite au gros épisode de pluie subit dernièrement, il a été constaté que ce système ne suffisait pas. Il propose l'installation d'une bordure afin de rediriger l'eau sur la route. Les conseillers sont sollicités pour apporter des solutions à ce problème.

13. / Convention servitude Enedis
M. CHABOUD JL informe qu'ENEDIS souhaite procéder à l'enfouissement de la ligne d'alimentation électrique entre AC3M Réservoir et les Arboux, d'où une demande de convention de servitudes pour la parcelle communale A 369. Il demande l'accord des conseillers pour la signature de cette convention de servitudes.
Le conseil municipal,
L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré
Décide,
D'autoriser Mme le maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS pour la parcelle A 369.
Adopté à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

14. / Toit salle multisports
M. CHABOUD JL informe qu'après entretien avec l'entreprise, une isolation nécessiterait la réfection complète du toit. Le coût serait donc bien plus important. Les conseillers souhaitent connaître la différence de prix entre la tôle et la tôle isolée avant de se prononcer. La demande sera faite et la décision est reportée à un prochain conseil.

15. / Embauches
- **15.1 Secrétaire**

Mme le maire informe que pour palier à un arrêt maladie, la commune va embaucher une secrétaire quelques mois.
- **15.2 Employé de service**

Mme le maire informe qu'une personne supplémentaire est nécessaire pour des tâches à l'école ainsi qu'à la cantine. La personne employée actuellement en dépannage serait prioritaire pour ce poste. Une demande au CDG (Centre de Gestion) pour l'aide aux formalités de cette embauche va être demandée.
- **15.3 Employé**

Mme le maire informe qu'une personne supplémentaire est nécessaire au gardiennage et soins du troupeau de chèvres communal ainsi que de l'entretien des infrastructures communales.
Le conseil municipal,
L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré
Décide,
- D'autoriser Mme le maire à demander l'aide du CDG pour l'embauche d'une employée de service.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :
POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

16. / Arbres morts
Mme le maire informe que la commune a reçu un courrier du Conseil Départemental demandant à la commune de bien vouloir procéder à l'élagage ou abattage des arbres dangereux situés en bord de route,

dont ils ont dressé la liste. Une participation financière peut-être sollicitée auprès du Département via le dispositif des amendes de police au titre « des travaux commandés par les exigences de la sécurité routière ». Ceci s'applique aux travaux d'un montant supérieur à 5 000€ HT, à raison d'une demande annuelle par maître d'ouvrage, pour un taux de subvention à hauteur de 25% (plafond des dépenses subventionnables : 40 000€ HT).
Un devis va être demandé.

17. / Questions diverses

- **17.1 Courrier de Mme PARIS**

Mme le maire fait lecture du courrier de Mme PARIS qui fait part de son inquiétude concernant les parcelles constructibles OB 112 et 102 situées en contrebas de son terrain. Les conseillers rappellent que ces parcelles sont susceptibles d'être constructibles.

- **17.2 Demande d'utilisation de la salle de musique**

Mme le maire fait lecture d'un mail de l'Echo du Mont Noir, qui a été sollicité par « Le Séquane Brass Band », orchestre jurassien, pour utiliser les locaux de l'école de musique les 6 et 7 septembre prochain.

Les conseillers demandent à Mme PEREZ A. de rencontrer l'Echo du Mont Noir afin d'avoir un peu plus d'information.

- **17.3 Affaire Sylvestre**

Mme le maire fait lecture de l'arrêté rendu par la Cour d'Appel de Besançon concernant le contentieux entre la commune et Mme SYLVESTRE.
La cour condamne M. Yann-François SYLVESTRE et M. Franck-Henry SYLVESTRE à payer à la commune de Foncine le Haut la somme de 2 000 euros en application de l'article 700 du code de procédure civile.

- **17.4 Informations**

Mme le maire informe :
Que la commune a reçu la subvention européenne pour la salle culturelle de 154 169.08€, et celle du FNADT Massif du Jura « La Halte » de 61 627.12€

M. Jean-Louis Chaboud rappelle
que la décision de donner le nom de « Charles Lecoultre » à la salle des fêtes, ainsi que celle d'y apposer sa photo, avait été prise lors du mandat précédent. Il était également prévu que l'inauguration officielle ait lieu une fois la subvention perçue.

Cependant, compte tenu du délai de huit années écoulées depuis l'ouverture de la salle, le conseil municipal estime qu'il ne serait plus opportun d'organiser une inauguration officielle à ce stade.

Après discussion, les conseillers souhaitent qu'une photo plus petite et davantage représentative de M. Charles Lecoultre (dans ses habits quotidiens), que celle actuellement proposée, soit demandée à la famille.

Mme le maire précise que la prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le 5 septembre 2025.

Heure de fin de séance : 21h50.

Le secrétaire de séance	Le Maire
M. Frédéric BERTHET-TISSOT	Mme Geneviève MOREAU